

=====  
n° 2024-T-27

**RELATIF A LA CIRCULATION ET AU  
STATIONNEMENT**

-----  
modifiant temporairement l'arrêté n°5 du 15 février 1999

Le Maire de la Commune de Métabief,

Vu le Code de la Route, et notamment ses articles R 36 R 44, R 53-2 et R 225,

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intervention de la SAS CLIMENT, représentée par M. MICHEL NDOUR dont le siège se situe Route d'Audincourt BP13119 25403 AUDINCOURT CEDEX, pour intervention sur boîte de branchement existante,

Considérant que pour sécuriser l'accès des différents usagers de la voie publique à cet endroit, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRÊTE :**

**Article 1. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT AVENUE DES PRÉS VERTS**

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit en face du n°66 de l'avenue des Prés Verts, pour une intervention de 5 jours à compter du 22/04/2024.

**-Circulation alternée – Chaussée rétrécie**

**Article 2. - CIRCULATION ET STATIONNEMENT RUE DE LA RANÇONNIÈRE**

La circulation et le stationnement seront modifiés comme suit en face du n°22 de la Rue de la Rançonnière, pour une intervention de 5 jours à compter 22/04/2024.

**-Circulation alternée – Chaussée rétrécie**

**Article 3 : SIGNALISATION**

Une signalétique adaptée sera mise en place et maintenue par le demandeur pendant toute la durée des travaux.

**Article 4. - TRANSMISSION A LA GENDARMERIE**

M. le Commandant de brigade de gendarmerie des Hôpitaux-Neufs est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Métabief , le 18/04/2024

Le Maire,  
Gérard DEQUE

Copie à :- Gendarmerie des Hôpitaux-Neufs

